

Transparence de l'IA dans la production audiovisuelle

new

Programme

Introduction et positionnement initial

Cadre réglementaire AI Act Article 50

- Les 3 méthodes de marquage machine (métadonnées signées, filigranage, fingerprinting)
- Obligations de divulgation par modalité audiovisuelle
- Design et placement du label «AI», exceptions pour la création artistique
- Construire son cadre de conformité interne
- Interopérabilité et contrats avec fournisseurs IA
- Feuille de route personnelle

Conclusion et évaluation individuelle

DESCRIPTION

Une formation d'1 jour pour intégrer les obligations de l'AI Act Article 50, à destination des producteurs et diffuseurs.

COMPÉTENCES VISÉES

- Situer les obligations de l'AI Act Article 50 dans le contexte européen audiovisuel
- Comprendre les 3 méthodologies de marquage machine (métadonnées, filigranage, fingerprinting)
- Appliquer les règles de divulgation par modalité et construire un cadre de conformité interne

PRÉREQUIS ET PUBLIC

Producteurs audiovisuels, diffuseurs, directeurs techniques, responsables contenus, juristes médias. Aucun prérequis technique.

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Présentation, atelier, évaluation des acquis notionnels et pratiques.

DURÉE

1 jour / 7 heures - 9 h 30 - 17 h 30

TARIF

840 € HT

INTERVENANT

Frédéric LEFRET, Expert IA - Président IT Agency

DATES

Sur demande

 **SUR PLACE OU À DISTANCE** 



Photo de Numan Ali sur Unsplash

CH:11 Production et création de contenus audiovisuels I FBK14

Inscription, renseignements, intra ou sur mesure : 06 25 64 17 77 - inscription@mediainstitute.eu